



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :
INDEMNITÉS DE
FONCTION DES
TITULAIRES DES
MANDATS
MUNICIPAUX

Original

Expédition certifiée
conforme



Le Maire

N° enregistrement :

DE-2007-0022B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

28 JUL. 2020



Le Maire

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Monsieur le Maire expose

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2123-20 à L.2123-24-2 et R.2123-23), le Maire et ses adjoints perçoivent pour l'exercice des fonctions, des indemnités qui sont calculées par référence à un pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice brut 1027 - Indice majoré 830 hors revalorisations ultérieures liées à la révision de la valeur du point).

Il est entendu que ce pourcentage varie selon la strate démographique de la population où siègent les élus, qui dans le cas présent, est comprise dans la tranche 20000 à 49999 habitants.

Il convient, après la définition obligatoire préalable d'une enveloppe globale ou crédit global, de procéder à l'application des majorations telles que prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, qui conduisent à l'application de surcotes au titre de certaines caractéristiques.

Calcul de l'enveloppe globale

L'application de ces dispositions amène à retenir une enveloppe maximale des indemnités de fonctions des élus qui s'établit, comme suit :

Indemnité de base = indemnité de fonction théorique du Maire + indemnité de fonction théorique des Adjoints au Maire.

Cette enveloppe se décline de la façon suivante :

- Indemnité théorique de fonction du Maire :

L'indemnité mensuelle du Maire des villes dont la population est comprise entre 20.000 et 49.999 habitants est déterminée en appliquant un taux de 90% au terme de référence de l'indice brut 1027 de la fonction publique, soit 3500.45 euros bruts

- Indemnité théorique de fonction des adjoints au Maire :

L'enveloppe mensuelle des indemnités de fonction des adjoints au Maire est déterminée par application de la même référence à la strate démographique et sera donc fixée par l'application d'un taux de 33% de l'indice brut 1027, multiplié par le nombre d'adjoints (10), soit $1283.50 \text{ €} \times 10 = 12835.00 \text{ euros}$.

Soit une enveloppe mensuelle maximale de 16335.45 euros bruts

Indemnité maximale des conseillers municipaux :

Le Conseil Municipal peut, en outre, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale (constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au

maire et aux adjoints), voter l'indemnisation d'un conseiller municipal en application du dispositif permettant de retenir au maximum 6% de l'indice brut terminal 1027.

Il est précisé que la délibération à intervenir qui sera adoptée pour la durée du mandat et qui fera l'objet de la réévaluation ci-avant évoquée, peut entériner cette indemnisation au profit des conseillers municipaux délégués de la manière suivante

Indemnité du Maire : 3500,45 euros bruts mensuels

Indemnité d'un Adjoint : 981,13 euros bruts mensuels

Indemnité d'un conseiller municipal délégué : 233,36 euros bruts mensuels

Pour ce qui est des majorations autorisées à être votées, dans ce second temps, pour le seul maire et les adjoints, il est porté à l'attention des conseillers que deux majorations peuvent s'appliquer selon l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- *la première concerne la majoration d'indemnités qui résulte de l'application d'un pourcentage supplémentaire de 15% pour les communes sièges du bureau centralisateur ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévus en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection de conseillers départementaux, des conseillers communaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral.*
- *la seconde concerne les communes mentionnées au 3° de l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'application d'une majoration de 25% pour les communes dont la population est supérieure à 5000 habitants.*

Soit pour l'indemnité du Maire :

Indemnité de base : 3500,45 euros bruts / 90% IB 1027-IM 830

Majoration 1 : +15% : 527,07 euros bruts / + 15% des mêmes indices

Majoration 2 : + 25% : 875,11 euros bruts / + 25 % des mêmes indices

Indemnité maximale 4900,63 euros bruts mensuels / 126% IB 1027-IM 830

Soit pour l'indemnité d'un Adjoint :

Indemnité de base : 981,13 euros bruts / 33% IB 1027-IM 830 moins la quote-part prélevée pour l'indemnité des conseillers municipaux délégués

Majoration 1 : +15% : 147,17 euros bruts / (33% IB 1027-IM 830 moins la quote-part prélevée pour l'indemnité des conseillers municipaux délégués) + 15% des mêmes indices

Majoration 2 : + 25% : 245,28 euros bruts / (33% IB 1027-IM 830 moins la quote-part prélevée pour l'indemnité des conseillers municipaux délégués) + 25% des mêmes indices

Indemnité maximale 1373,58 euros bruts mensuels / 35,32% IB 1027-IM 830

Et pour un conseiller municipal délégué : 6% IB 1027 - IM 830

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement des indemnités de fonction par un premier vote par référence à la tranche démographique 20.000 à 49.999 habitants,

Puis,

- **D'APPROUVER** le versement des majorations d'indemnités de fonction et à cette occasion,

Et pour ces deux votes

- **D'ENTERINER:**
- Que les représentations extérieures des élus municipaux peuvent permettre la perception et le cumul avec d'autres indemnités ;
- Qu'au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire sauf à ce que ses indemnités soient écartées ;
- **DE FIXER** le versement des indemnités sur la base du tableau annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU les dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24-2 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

VU le procès-verbal en date du 04 juillet 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire,

- **APPROUVE** le versement des indemnités de fonction par un premier vote par référence à la tranche démographique 20.000 à 49.999 habitants,

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe – Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M. ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent – M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie – Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra – TIVOLI lionel

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES

Annexé à la délibération

A - Montant de l'enveloppe globale avant application des majorations : 16335.45 euro bruts mensuels (Maire :90% de l'IB 1027-IM 830 / Adjoint : 33% de l'IB 1027-IM 830).

FONCTIONS	NOMBRES D'ELUS	TAUX MAXIMUM AUTORISE en % de l'IB 1027-IM 830	TOTAL
<i>MAIRE Art L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</i>	1	90	<i>3500.45 euros bruts mensuels</i>
<i>ADJOINTS avec délégations L 21234 du Code Général des Collectivités Territoriales</i>	10	33	<i>12835.00 euros bruts mensuels</i>
<i>Montant de l'enveloppe Globale (à titre indicatif sur la base du point « fonction publique » soit 4,6860 Euros)</i>			<i>16335,45 Euros brut mensuels</i>

B - Ventilation après désignation des conseillers municipaux délégués et application des majorations :

FONCTIONS	NOMBRE D'ELUS	TAUX OCTROYES en % de l'IB 1027-IM 830	TOTAL INDIVIDUEL BRUT MENSUEL EN EUROS	TOTAL GENERAL BRUT MENSUEL EN EUROS
<i>MAIRE</i>	1	126	4900,63	4900,63
<i>ADJOINTS AVEC DELEGATIONS</i>	10	35,32	1373,58	13735,80
<i>CONSEILLERS MUNICIPAUX délégués (article L 2123-24 Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	13	6	233,36	3033,68

ONT VOTE CONTRE : Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER - Mme Émilie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA

SE SONT ABSTENUS : Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric - M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette - M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI

Puis,

- **APPROUVE** le versement des majorations d'indemnités de fonction et à cette occasion,

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe - Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan - Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René - Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique - Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges - Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude - M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine - M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne - M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent - M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric - Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie - Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion - Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -

ONT VOTE CONTRE : Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER - Mme Émilie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA

SE SONT ABSTENUS : Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric - M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette - M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI - TIVOLI Lionel

Et pour ces deux votes

- **ENTERINE :**
- Que les représentations extérieures des élus municipaux peuvent permettre la perception et le cumul avec d'autres indemnités ;
- Qu'au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois ½ le montant de l'indemnité parlementaire sauf à ce que ses indemnités soient écrêtées ;
- **FIXE** le versement des indemnités sur la base du tableau annexé à la présente,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe – Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M. ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent – M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie – Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra – Mme CANTONI Emmanuelle – M. Laurent CHARTIER – Mme Émelie LEDUC – Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

SE SONT ABSTENUS : Mme CAPPADONA Andrée – M. AVRIL Eric – M. MANAGO Michel – Mme LANGLAIS Marinette – M. POLYCARPE Marc – Mme Carine BONNUCELLI – TIVOLI Lionel

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait Certifié Conforme



Le Maire,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DES MANDATS MUNICIPAUX

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0022B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0022B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**DROIT A LA
FORMATION
DES ELUS
-
MODALITES**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0023B

*Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :*

Le **28 JUIL. 2020**

*Et de la transmission en Sous-
préfecture*

Le **28 JUIL. 2020**

Le Maire



EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Monsieur le Maire expose

La formation des élus municipaux est organisée par la loi n°20026276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité complétée par l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

L'organe délibérant doit, dans les trois mois suivant son renouvellement, délibérer sur le droit à formation des élus locaux et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

La formation doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux et le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation dispensée par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris) et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire limitée à 20 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant.

Les frais de formation comprennent :

- les frais de déplacement (les frais de transport et les frais de séjour, c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),*
- les frais d'enseignement,*
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat. Elle est de même nature que l'indemnité de fonction et est donc soumise à CSG et à CRDS.*

Le Maire propose au Conseil Municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- *le développement durable et ses différentes déclinaisons en matière de politiques locales,*
- *la gestion locale, notamment sur le budget et les finances locales, la comptabilité budgétaire, les impôts locaux et les contributions financières versées par l'État aux collectivités territoriales, la pratique des marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales, le statut des fonctionnaires territoriaux,*
- *formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique).*
- *Les fondamentaux de l'action publique locale,*
- *Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,*

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ***D'APPROUVER*** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice.
- ***DE DIRE*** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 et suivants ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation ;

- ***APPROUVE*** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice.
- ***DIT*** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65.

ONT VOTÉ POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe –
 Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M. ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-Claude –
 M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme CELLAMARO Corinne –
 M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent – M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric –
 Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie –
 Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra –
 Mme CAPPADONA Andrée – M. MANAGO Michel – Mme LANGLAIS Marinette –

M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI - Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER - Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA Virginie - M. TIVOLI Lionel.

S'EST ABSTENU: M. Eric AVRIL

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DROIT A LA FORMATION DES ELUS - MODALITES

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0023B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0023B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**PRESENTATION DU
RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2020**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire

N° enregistrement :

DE-2007-0024B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

28 JUL. 2020

Le Maire

Madame BERTAGNA expose

Comme chaque année, et conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Compte tenu du contexte exceptionnel lié au COVID 19, le délai de deux mois entre le débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du budget est supprimé. La tenue du DOB et le vote du budget peuvent intervenir dans la même séance.

Ce rapport précise les prévisions en termes de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir et les hypothèses de travail retenues.

Sont également mentionnés des éléments concernant l'effectif de la collectivité et l'encours de dette.

Il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique et c'est pourquoi le Conseil municipal est saisi de la présente.

Il est demandé au Conseil municipal

- **DE PRENDRE ACTE** du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020, annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le rapport d'orientations budgétaires 2020;

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020, annexé à la présente.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PRESENTATION DU RAPPORT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0024B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0024B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**PRESENTATION DU
COMPTE DE GESTION
2019
-
BUDGET PRINCIPAL**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0025B

*Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :*
Le **28 JUIL. 2020**

*Et de la transmission en Sous-
préfecture*
Le **28 JUIL. 2020**



Le Maire

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Mme BERTAGNA expose,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu pour conséquence la modification du calendrier budgétaire prévu sur l'exercice 2020. En effet, au titre de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, il est possible de prévoir la présentation du compte de gestion du budget principal au plus tard le 31 juillet 2020.

Monsieur le Trésorier municipal a communiqué le compte de gestion 2019 du budget principal afin que le Conseil municipal puisse procéder à son examen et formuler, le cas échéant, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Chef de service comptable du centre des finances publiques d'Antibes, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Chef de service comptable du centre des finances publiques d'Antibes a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE PRENDRE ACTE** de l'exécution du budget de l'exercice 2019 et **d'ARRETER** les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (B)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de de l'exercice 2019 (C)	Opération d'ordre non budgétaire (D)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (E)=A-B+C+D
			Dépenses	Recettes			
Investissement	-2 211 195.37		9 325 259.16	9 999 682.38	674 423.22	- 15 929.98	-1 552 702.13
Fonctionnement	5 894 388.86	3 630 000	41 909 697.84	45 859 481.86	3 949 784.02		6 214 172.88
Total	3 683 193.49	3 630 000	51 234 957.00	55 859 164.24	4 624 207.24	- 15 929.98	4 661 470.75

L'opération d'ordre non budgétaire correspond à un titre d'ordre mixte pour reprise de provision établi par le Trésorier municipal.

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle ni observation ni réserve.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU la loi du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU l'ordonnance du 25 mars 2020 et notamment son article 4 relatif aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

- **PREND ACTE DE** l'exécution du budget de l'exercice 2019 et **ARRETE** les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (B)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de de l'exercice 2019 (C)	Opération d'ordre non budgétaire (D)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (E)=A-B+C+D
			Dépenses	Recettes			
Investissement	-2 211 195.37		9 325 259.16	9 999 682.38	674 423.22	- 15 929.98	-1 552 702.13
Fonctionnement	5 894 388.86	3 630 000	41 909 697.84	45 859 481.86	3 949 784.02		6 214 172.88
Total	3 683 193.49	3 630 000	51 234 957.00	55 859 164.24	4 624 207.24	- 15 929.98	4 661 470.75

L'opération d'ordre non budgétaire correspond à un titre d'ordre mixte pour reprise de provision établi par le Trésorier municipal.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle ni observation ni réserve.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0025B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0025B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

**PRESENTATION DU
COMPTE DE GESTION
-
BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire

N° enregistrement :

DE-2007-0026B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUIL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUIL. 2020**

Le Maire

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Mme BERTAGNA EXPOSE,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu pour conséquence la modification du calendrier budgétaire prévu sur l'exercice 2020. En effet, au titre de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, il est possible de prévoir la présentation du compte de gestion du budget assainissement au plus tard le 31 juillet 2020.

Monsieur le Trésorier municipal a communiqué le compte de gestion 2019 du budget assainissement afin que le Conseil municipal puisse procéder à son examen et formuler, le cas échéant, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Chef de service comptable du centre des finances publiques d'Antibes, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Chef de service comptable du centre des finances publiques d'Antibes a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE PRENDRE ACTE** de l'exécution du budget 2019 et d'arrêter les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2019 (B)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (C) = A+B
		Dépenses	Recettes		
Investissement	1 361 441.67	1 267 342.31	1 812 460.02	545 117.71	1 906 559.38
Fonctionnement	3 914 343.59	4 520 570.29	993 407.54	-3 527 162.75	387 180.84
Total	5 275 785.26	5 787 912.60	2 805 867.56	-2 982 045.04	2 293 740.22

- **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour 2019 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle ni observation ni réserve.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VU la loi du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU l'ordonnance du 25 mars 2020 et notamment son article 4 relatif aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19,

- **PREND ACTE** de l'exécution du budget 2019 et arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au tableau ci-après :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2019 (B)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (C) = A+B
		Dépenses	Recettes		
Investissement	1 361 441.67	1 267 342.31	1 812 460.02	545 117.71	1 906 559.38
Fonctionnement	3 914 343.59	4 520 570.29	994 407.54	-3 527 162.75	387 180.84
Total	5 275 785.26	5 787 912.60	2 805 867.56	-2 982 045.04	2 293 740.22

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour 2019 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle ni observation ni réserve.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE,



Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION - BUDGET ASSAINISSEMENT

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0026B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0026B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 34



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF 2019
-
BUDGET PRINCIPAL**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Mme BERTAGNA Christelle, Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0027B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUL. 2020**

Le Maire



Mme BERTAGNA expose

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu pour conséquence la modification du calendrier budgétaire prévu sur l'exercice 2020. En effet, au titre de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscales des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, il est possible de prévoir l'approbation du compte administratif du budget principal au plus tard le 31 juillet 2020.

Le compte de gestion 2019 du Budget principal ayant été préalablement présenté, le Compte administratif 2019 du Budget principal peut être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les résultats issus du compte administratif 2019 sont strictement concordants avec les résultats du compte de gestion 2019 et font apparaître un résultat global de clôture de 4 661 470.75 €.

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (B)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de de l'exercice 2019 (C)	Opération d'ordre non budgétaire (D)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (E)=A-B+C+D
			Dépenses	Recettes			
Investissement	-2 211 195.37		9 325 259.16	9 999 682.38	674 423.22	- 15 929.98	-1 552 702.13
Fonctionnement	5 894 388.86	3 630 000	41 909 697.84	45 859 481.86	3 949 784.02		6 214 172.88
Total	3 683 193.49	3 630 000	51 234 957.00	55 859 164.24	4 624 207.24	-15 929.98	4 661 470.75

Montants en euros

Le résultat de clôture affiché dans le compte administratif joint en annexe à la présente délibération est de 4 677 400.73 €. Toutefois, ce résultat n'intègre pas l'opération d'ordre non budgétaire d'un montant de 15 929.98 € que seul le Trésorier municipal est autorisé à passer.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est donc bien de 4 661 470.75 € tel qu'arrêté par le Trésorier municipal.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement - Elles sont en légère hausse.

En K€	2018	2019
73- Produit des impôts et taxes	32 423	33 283
74- Dotations, subventions et participations	5 393	5 099
70- Produits des services et du domaine	3 015	2 456
75- Autres produits de gestion courante	1 263	3 504
013- Atténuation de charges	389	484
76- Produits financiers	681	484
77- Produits exceptionnels	1 019	424
78- Reprises provisions		16
Total hors résultat antérieur reporté	44 185	45 750

Le produit des impôts et taxes : 33 283 K€

Il est composé principalement :

- de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour 23 898 K€
- de l'attribution de compensation versée par la CASA pour 4 180 K€
- des droits de mutation pour 3 307 K€
- de la dotation de solidarité communautaire pour 763 K€
- de la taxe sur la consommation d'électricité pour 777 K€

Les dotations, subventions et participations : 5099 K€

Il s'agit principalement des produits suivants :

- la dotation forfaitaire pour 1 539 K€
- la dotation nationale de péréquation pour 236 K€
- les subventions et participations (dont principalement la CAF) pour 1 966 K€
- la compensation versée par l'Etat au titre des exonérations de taxes pour 1 124 K€

Les produits des services et du domaine : 2 456 K€

Ce poste se compose principalement :

- des redevances des services à caractère culturel, sportif, de loisirs et social pour 1 323 K€
- des redevances de stationnement et de forfait post-stationnement pour 640 K€
- du remboursement de la taxe foncière du Vieux Port et du Nouveau Port pour 238 K€

Les autres produits de gestion courante et les atténuations de charges : 3 988 K€

Ce poste comprend :

- le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement vers le budget principal pour un montant de 2 637 K€
- les redevances versées par les fermiers et délégataires (Nouveau Port, Vieux Port, Plages) pour 640 K€
- la partie payée par les agents de la Ville concernant les chèques déjeuner pour 366 K€

Les produits financiers : 484 K€

Ils sont formés par le remboursement du Fonds de soutien pour les crédits structurés.

Les produits exceptionnels : 424 K€

Ils sont constitués par

- des produits de cessions d'immobilisations : 313 K€ dont 300 K€ de terrain sur le site de Château Robert cédé au Conservatoire du littoral
- des remboursements de réparation ou des indemnisations et l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

2. Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019
Charges à caractère général	8 575	8 767
Charges de personnel	23 217	24 034
Atténuations de produits	1 499	1 290
Autres charges de gestion courante	3 896	4 005
Charges financières	1 932	1 696
Charges exceptionnelles	1 245	560
Total des charges réelles	40 362	40 352

Les charges à caractère général : 8 767 K€

Elles correspondent à des dépenses courantes : dépenses de fournitures d'entretien et de petit équipement, de fournitures administratives, de locations immobilières et mobilières, d'achat et de fourniture d'eau et d'électricité, de maintenance, d'études et de recherche, d'honoraires, de frais d'affranchissement, etc.

Les charges de personnel : 24 034 K€

Ce poste comprend les traitements, primes, chèques déjeuner, charges sociales.

Les atténuations de produits : 1 290 K€

Ce poste est constitué par les pénalités au titre de la loi SRU (560 K€) et par les contributions au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (730 K€).

Les autres charges de gestion courante : 4 005 K€

Ces dépenses incluent notamment les subventions aux associations et à d'autres organismes (SDIS, CCAS, Office du tourisme, Caisse des écoles).

Les charges financières : 1 696 K€

La ville poursuit son désendettement et les frais financiers sont donc en diminution.

Les charges exceptionnelles : 560 K€

Ces dépenses correspondent principalement aux versements dans le cadre de DSP (Indigo au titre des droits de stationnement, l'Etat pour les plages), et à des titres annulés sur exercices antérieurs.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement

	2018	2019
Subventions d'investissement	1 540	778
Dotations, fonds divers (hors excédent N-1)	1 324	1 768
Emprunt	1 400	2 200
Dépôt et cautionnements reçus		13
Opérations pour compte de tiers		53
Total des recettes réelles	4 264	4 812

Les subventions d'investissement : 778 K€

Il s'agit de subventions versées par l'Etat, le Département et la CASA, suite à des travaux réalisés par la Ville, notamment pour le dédoublement des classes Daudet de CP, la sécurisation des écoles ou encore les travaux de restauration et d'accessibilité du Château Musée.

Les dotations, fonds divers : 1 768 K€

Elles se composent principalement du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Les emprunts : 2 200 K€

En 2019, la Ville avait prévu un montant d'emprunt de 2 900 K€ au budget primitif. 2 200 K€ ont été contractés.

Les dépôts et cautionnements reçus : 13 K€

Il s'agit de dépôt de garantie, notamment 11 K€ pour la Plage du Vieux Rocher et 2 K€ pour des appartements.

Les opérations pour compte de tiers : 53 K€

Il s'agit de remboursements des frais engagés par la Ville par les propriétaires suite à des périls imminents.

2. Les dépenses réelles d'investissement

	2018	2019
Immobilisations en cours	6 391	4 675
Immobilisations corporelles	988	1 298
Immobilisations incorporelles	140	102
Subventions d'équipement versées		52
Dotations, fonds divers et réserves	151	98
Autres immobilisations financières	1	17

Remboursement de la dette	2 804	2 915
Opérations pour le compte de tiers	1	59
Total des charges réelles	10 476	9 216

Les principales dépenses d'immobilisation (travaux, acquisitions) sur 2019 sont les suivantes :

Immobilisations en cours : 4 675 K€

Travaux de voirie : 3 469 K€ dont

Travaux abords du Château : 875 K€

Travaux de reprofilage (Avenue des Jasmins, Avenue Edith Joseph, Boulevard du Loup, Boulevard des Glaieuls, Chemin de Riquebonne, etc) : 884 K€

Travaux murs de soutènement (mur du cimetière St Bernard, mur Henri Barbusse, mur ancien Chemin de Biot, etc) : 152 K€

Travaux de vidéo-protection : 115 K€

Travaux de plages : 261 K€

Travaux de bâtiment : 1 078 K€ dont

Travaux dans les écoles et les crèches : 577 K€

Sports et loisirs : 318 K€ (dont 259 K€ pour la base nautique)

Travaux Pont de l'Aube : 55 K€

Culture (Musée, Bibliothèque, Minotaure, Madoura, EMDA) : 42 K€

Autres bâtiments publics (Hôtel de ville, CTM, ...) : 76 K€

Part investissement du PPP d'éclairage public : 728 K€

Immobilisations corporelles : 1 298 K€

Acquisitions immobilières et foncières : 103 K€

Matériel de transport : 180 K€

Installations de voirie : 400 K€ dont 344 K€ de matériel roulant

Matériel informatique : 209 K€

Autres matériels : 345 K€ dont 199 K€ de sonorisation à l'espace loisirs et 29 K€

d'illuminations de Noël

Mobilier : 61 K€

Subventions d'équipement versées : 52 K€

Ces subventions concernent à hauteur de 40 K€ une subvention versée à Erilia, qui viendra en déduction des pénalités SRU en 2020, et à hauteur de 12 K€ des subventions dans le cadre de l'OPAHRU n°2.

Dotations, fonds divers et réserves : 98 K€

Il s'agit du remboursement de la taxe d'aménagement, suite à un trop versé de l'Etat.

Opérations pour compte de tiers : 59 K€

Ces dépenses sont engagées par la Ville dans le cadre des périls imminents. Elles font l'objet d'un remboursement des propriétaires en recettes d'investissement.

III. L'ENCOURS DE DETTE

Au 31.12.2019 l'encours de dette brute s'élève à 53.8 M€ (dont 3.8 M€ au titre du PPP). Il convient de soustraire à ce montant le solde à percevoir de l'État au titre du Fonds de soutien pour les crédits structurés d'un montant de 4.4 M€.

Il est précisé que lors de la séance durant laquelle le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président, qui ne peut être le Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé au Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU le compte de gestion, lequel a été soumis à l'assemblée préalablement au vote du compte administratif du budget principal,

VU la maquette du compte administratif 2019 du budget principal, en annexe,

CONSIDERANT que les résultats sont conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier municipal,

CONSIDERANT que lors de la séance durant laquelle le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président, qui ne peut être le Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote,

- **D'ELIRE** Madame BERTAGNA Adjointe au Maire pour assurer la Présidence du Conseil Municipal afin de délibérer sur le compte administratif 2019 ;
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget principal conformément au document annexé
- **D'ARRETER** pour le budget principal les résultats 2019 comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (B)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de de l'exercice 2019 (C)	Opération d'ordre non budgétaire (D)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (E)=A-B+C+D
			Dépenses	Recettes			
Investissement	-2 211 195.37		9 325 259.16	9 999 682.38	674 423.22	- 15 929.98	-1 552 702.13
Fonctionnement	5 894 388.86	3 630 000	41 909 697.84	45 859 481.86	3 949 784.02		6 214 172.88
Total	3 683 193.49	3 630 000	51 234 957.00	55 859 164.24	4 624 207.24	-15 929.98	4 661 470.75

Montants en euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU le compte de gestion, lequel a été soumis à l'assemblée préalablement au vote du compte administratif du budget principal,

VU la maquette du compte administratif 2019 du budget principal, en annexe,

CONSIDÉRANT que les résultats sont conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier municipal,

CONSIDÉRANT que lors de la séance durant laquelle le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président, qui ne peut être le Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote,

- **ELIT MME BERTAGNA**, pour assurer la présidence du Conseil municipal afin de délibérer sur le compte administratif 2019 ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget principal conformément au document annexé;
- **ARRETE** pour le budget principal les résultats 2019 comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (B)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de de l'exercice 2019 (C)	Opération d'ordre non budgétaire (D)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (E)=A-B+C+D
			Dépenses	Recettes			
Investissement	-2 211 195.37		9 325 259.16	9 999 682.38	674 423.22	- 15 929.98	-1 552 702.13
Fonctionnement	5 894 388.86	3 630 000	41 909 697.84	45 859 481.86	3 949 784.02		6 214 172.88
Total	3 683 193.49	3 630 000	51 234 957.00	55 859 164.24	4 624 207.24	-15 929.98	4 661 470.75

Montants en euros

ONT VOTE POUR : M. FONCK Christophe – Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M. ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent – M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie – Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra – Mme CAPPADONA Andrée – M. AVRIL Eric – M. MANAGO Michel – Mme LANGLAIS Marinette – M. POLYCARPE Marc – Mme Carine BONNUCELLI – M. TIVOLI Lionel.

SE SONT ABSTENUS : Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER - Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA

Monsieur le Maire Kevin LUCIANO n'a pas pris part au vote.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0027B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0027B-BF

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 34



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

**BUDGET
ASSAINISSEMENT**

**VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2019**

**EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Madame BERTAGNA Christelle, Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique
- Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire

N° enregistrement :

DE-2007-0028B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUIL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUIL. 2020**

Le Maire

Mme BERTAGNA Expose,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu pour conséquence la modification du calendrier budgétaire prévu sur l'exercice 2020. En effet, au titre de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, il est possible de prévoir l'approbation du compte administratif du budget assainissement au plus tard le 31 juillet 2020.

Le compte de gestion 2019 du Budget assainissement ayant été préalablement présenté, le Compte administratif 2019 du Budget assainissement peut être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les résultats issus du compte administratif 2019 sont strictement concordants avec les résultats du compte de gestion 2019 et font apparaître un résultat global de clôture de 2 293 740.22 €.

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2019 (B)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (C) = A+B
		Dépenses	Recettes		
Investissement	1 361 441.67	1 267 342.31	1 812 460.02	545 117.71	1 906 559.38
Fonctionnement	3 914 343.59	4 520 570.29	993 407.54	-3 527 162.75	387 180.84
Total	5 275 785.26	5 787 912.60	2 805 867.56	-2 982 045.04	2 293 740.22

Montants en euros

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

1. Les recettes d'exploitation : 693 K€

Elles sont composées de :

- 103 K€ de participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)
- 582 K€ versés par le délégataire au titre de la surtaxe assainissement et de la redevance de contrôle assainissement
- 7 K€ de redevance d'assainissement non collectif

Les recettes versées par le délégataire (582 K€ en 2018) étaient de 1 167 K€ en 2016. Cette baisse s'explique par la renégociation du contrat avec le délégataire en 2016 et donc par la diminution du prix de l'eau pour l'utilisateur.

2. Les dépenses d'exploitation : 2 794 K€

- 106 K€ de dépenses de gestion courante. Elles sont constituées principalement de frais de personnel mis à la charge de ce budget annexe (84K€) et des créances admises en non valeur (22 K€).
- 2 688 K€ de charges exceptionnelles dont 2 637 K€ de versement de l'excédent au Budget Principal de la Ville.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement : 16 K€

Elles sont formées par la récupération de TVA.

2. Les dépenses réelles d'investissement : 898 K€

Travaux mandatés en 2019 :

- 190 K€ concernant les Chemins Notre Dame et Pertuades ;
- 173 K€ concernant les Avenues Clémenceau et du Stade ;
- 444 K€ concernant le Chemin Notre Dame (dont 287 K€ au titre du PUP);
- 71 K€ pour le remboursement d'avances consenties par l'agence de l'eau.

III. L'ENCOURS DE DETTE

Deux avances sans intérêts ont été faites par l'Agence de l'eau en 2006. Ces avances sont intégralement remboursées au 31/12/2019.

Il est précisé que lors de la séance durant laquelle le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président, qui ne peut être le Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé au Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU le compte de gestion, lequel a été soumis à l'assemblée préalablement au vote du compte administratif du budget assainissement,

VU la maquette du compte administratif 2019 du budget assainissement,

CONSIDERANT que les résultats sont conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier municipal,

CONSIDERANT lors de la séance durant laquelle le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président, qui ne peut être le Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote.

- **D'ELIRE** Mme BERTAGNA, pour assurer la présidence du Conseil Municipal afin de délibérer sur le compte administratif 2019 ;
- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 du budget assainissement conformément au document annexé ;
- **D'ARRETER** pour le budget assainissement les résultats 2019 comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2019 (B)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (C) = A+B
		Dépenses	Recettes		
Investissement	1 361 441.67	1 267 342.31	1 812 460.02	545 117.71	1 906 559.38
Fonctionnement	3 914 343.59	4 520 570.29	993 407.54	-3 527 162.75	387 180.84
Total	5 275 785.26	5 787 912.60	2 805 867.56	-2 982 045.04	2 293 740.22

Montants en euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU le compte de gestion, lequel a été soumis à l'assemblée préalablement au vote du compte administratif du budget assainissement,

VU la maquette du compte administratif 2019 du budget assainissement,

CONSIDERANT que les résultats sont conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier municipal,

CONSIDERANT lors de la séance durant laquelle le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président, qui ne peut être le Maire, et le Maire doit se retirer au moment du vote.

- **ELIT** Mme BERTAGNA, pour assurer la présidence du Conseil municipal afin de délibérer sur le compte administratif 2019 ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du budget assainissement conformément au document annexé ;
- **ARRETE** pour le budget assainissement les résultats 2019 comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de l'exercice 2019 (B)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (C) = A+B
		Dépenses	Recettes		
Investissement	1 361 441.67	1 267 342.31	1 812 460.02	545 117.71	1 906 559.38
Fonctionnement	3 914 343.59	4 520 570.29	993 407.54	-3 527 162.75	387 180.84
Total	5 275 785.26	5 787 912.60	2 805 867.56	-2 982 045.04	2 293 740.22

Montants en euros

ONT VOTE POUR : M. FONCK Christophe – Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M. ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent – M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie – Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra – Mme CAPPADONA Andrée – M. AVRIL Eric – M. MANAGO Michel – Mme LANGLAIS Marinette – M. POLYCARPE Marc – Mme Carine BONNUCELLI – M. TIVOLI Lionel.

SE SONT ABSTENUS : Mme CANTONI Emmanuelle – M. Laurent CHARTIER – Mme Émelie LEDUC – Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Monsieur le Maire Kevin LUCIANO n'a pas pris part au vote

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0028B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0028B-BF

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU
RESULTAT DE
L'EXERCICE 2019

- Original
 Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0029B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

Le Maire



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Mme BERTAGNA expose :

L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales précise que « le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat. Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement ».

Les résultats de l'exercice 2019 du Budget principal sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2018 (A)	Part affectée à l'investissement exercice 2019 (B)	Opérations budgétaires de l'exercice 2019		Résultat de de l'exercice 2019 (C)	Opération d'ordre non budgétaire (D)	Résultat de clôture de l'exercice 2019 (E)=A-B+C+D
			Dépenses	Recettes			
Investissement	-2 211 195.37		9 325 259.16	9 999 682.38	674 423.22	- 15 929.98	-1 552 702.13
Fonctionnement	5 894 388.86	3 630 000	41 909 697.84	45 859 481.86	3 949 784.02		6 214 172.88
Total	3 683 193.49	3 630 000	51 234 957.00	55 859 164.24	4 624 207.24	-15 929.98	4 661 470.75

Montants en euros

Le résultat de clôture affiché dans le compte administratif joint en annexe à la présente délibération est de 4 677 400.73 €. Toutefois ce résultat n'intègre pas l'opération d'ordre non budgétaire d'un montant de 15 929.98 € que seul le Trésorier municipal est autorisé à passer. Le résultat de clôture de l'exercice 2019 est donc bien de 4 661 470.75 € tel qu'arrêté par le Trésorier municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

➤ **D'AFFECTER** les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- À hauteur de 3 733 121.39 € en résultat reporté à la section de fonctionnement,
- À hauteur de 2 481 051.49 € en recettes de la section d'investissement (en excédent de fonctionnement capitalisé).

Ce montant permet de couvrir :

Le solde d'exécution négatif reporté de la section d'investissement de 1 552 702.13 €

Le solde des restes à réaliser de l'exercice à hauteur de 928 349.36 € (2 952 160.36 € en dépenses et 2 023 811 € en recettes)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

➤ **AFFECTE** les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- À hauteur de 3 733 121.39 € en résultat reporté à la section de fonctionnement,
- À hauteur de 2 481 051.49 € en recettes de la section d'investissement (en excédent de fonctionnement capitalisé).
Ce montant permet de couvrir :
Le solde d'exécution négatif reporté de la section d'investissement de 1 552 702.13 €
Le solde des restes à réaliser de l'exercice à hauteur de 928 349.36 € (2 952 160.36 € en dépenses et 2 023 811 € en recettes)

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe –
Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M.
ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme
GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-
Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme
CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent –
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie
Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS
Alexandra – Mme CAPPADONA Andrée – M. AVRIL Eric – M. MANAGO Michel – Mme
LANGLAIS Marinette – M. POLYCARPE Marc – Mme Carine BONNUCELLI

SE SONT ABSTENUS : Mme CANTONI Emmanuelle – M. Laurent CHARTIER – Mme
Émelie LEDUC – Mme FERREIRA BARBOSA Virginie – M. TIVOLI Lionel.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0029B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0029B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

**DISSOLUTION DU
BUDGET
ASSAINISSEMENT ET
TRANSFERT AU
BUDGET PRINCIPAL**

Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0030B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUIL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUIL. 2020**

Le Maire



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENT : TIVOLI Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Mme BERTAGNA Expose,

L'article 66-II-1°-c de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « NOTRe » prévoit que les communautés d'agglomération exerceront à titre obligatoire les compétences assainissement des eaux usées et eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Selon les délibérations du Conseil Municipal n° DE-1907-0006 et n°DE-1907-0007 en date du 04 juillet 2019, la Commune de Vallauris Golfe-Juan a transféré à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) les compétences assainissement et eau potable au 1^{er} janvier 2020.

Le budget assainissement doit donc être dissout et des écritures comptables doivent être réalisées par le Trésorier d'Antibes Municipale.

Il convient donc de réintégrer les comptes du budget assainissement, selon la balance jointe en annexe, au budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal

- **DE VALIDER** la dissolution du budget assainissement ;
- **D'APPROUVER** la réintégration des comptes du budget assainissement au budget principal, selon la balance jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRe » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les dispositions des articles L.2224-7, L.2224-7-1, L.5211-17 et L.5216-5-I 8° ;

CONSIDÉRANT que l'article 66-II-1°-c de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « NOTRe » prévoit que les communautés d'agglomération exerceront à titre obligatoire les compétences assainissement des eaux usées et eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

CONSIDÉRANT que, selon les délibérations DE-1907-0006 et DE-1907-0007, la Ville de Vallauris Golfe-Juan a transféré à la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) les compétences assainissement et eau potable au 1^{er} janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT que le budget assainissement doit être dissout ;

CONSIDÉRANT que des écritures comptables doivent être réalisées par le Trésorier d'Antibes Municipale ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de réintégrer les comptes du budget assainissement, selon la balance jointe en annexe, au budget principal

- **VALIDE** la dissolution du budget assainissement ;
- **APPROUVE** la réintégration des comptes du budget assainissement au budget principal, selon la balance jointe en annexe.

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe –
 Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M.
 ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme
 GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-
 Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme
 CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent –
 M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie
 Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS
 Alexandra – Mme CAPPADONA Andrée – M. AVRIL Eric – M. MANAGO Michel – Mme
 LANGLAIS Marinette – M. POLYCARPE Marc – Mme Carine BONNUCELLI –

SE SONT ABSTENUS : Mme CANTONI Emmanuelle – M. Laurent CHARTIER – Mme
 Émilie LEDUC – Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DISSOLUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET TRANSFERT AU BUDGET PRINCIPAL

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0030B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0030B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2020
-
BUDGET PRINCIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

- Original
 Expédition certifiée conforme

Le Maire

N° enregistrement :

DE-2007-0031B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

Le Maire

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Mme BERTAGNA Expose,

Le Budget Primitif est un acte majeur pour une collectivité, par lequel les recettes et dépenses d'un exercice sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a eu pour conséquence la modification du calendrier budgétaire prévu sur l'exercice 2020. En effet, au titre de la loi d'urgence du 23 mars 2020 et de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, il est possible de prévoir le vote du budget primitif au plus tard le 31 juillet 2020.

Le budget 2020 s'équilibre à 58 581 857 € comprenant :

*44 151 570 € pour la section de fonctionnement
14 430 287 € pour la section d'investissement*

La présente délibération prend acte de tous les éléments nécessaires à la préparation budgétaire de l'exercice 2020 et notamment la reprise du résultat de l'exercice 2019.

LA REPRISE DU RESULTAT DE 2019

Les comptes de l'exercice 2019 présentent un résultat de clôture de 4 661 470.75 € répartis comme suit :

- En section de fonctionnement, il ressort un excédent de clôture prévisionnel de 6 214 172.88 €*
- En section d'investissement apparaît un besoin de financement prévisionnel de 1 552 702.13 €*

LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget Primitif reprend les grandes orientations présentées dans le rapport d'orientation budgétaire :

- Pas de hausse des taux de fiscalité directe ;*
- Une prudence quant aux prévisions en termes de recettes de fonctionnement ;*
- Un endettement stabilisé.*

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En K€	BP+ DM 2019	BP 2020
Produit des impôts et taxes	32 469	32 360
Dotations, subventions et participations	5 283	4 419
Produits des services et du domaine	2 569	1 593
Autres produits de gestion courante	3 327	853
Atténuation de charges	431	470
Produits financiers	484	484
Produits exceptionnels et reprise sur provision	146	80
Total recettes réelles hors report	44 709	40 258
Opérations d'ordre	180	160
Résultat prévisionnel reporté	2 264	3 733
Total recettes de fonctionnement	47 153	44 152

Les impositions directes

Le produit des impositions directes est estimé à 32 360 K€ et comprend principalement :

- Les taxes foncières et d'habitation

Le produit est évalué à 23 950 K€. Ce montant a été établi en tenant compte d'une stabilité des taux d'imposition de la fiscalité directe locale et d'une évolution des bases de 1.2%.

La prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est de 1.2% au titre de 2020.

- L'attribution de compensation

Le montant prévu est de 4 180 K€ tenant compte des transferts de compétence pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la politique de la Ville, la GEMAPI et la gestion de la ZAE Saint Bernard.

- La Dotation de solidarité communautaire

La CASA poursuit sa politique de soutien aux collectivités membres. Pour 2020, la DSC est prévue à hauteur de 686 K€.

- Les droits de mutation

La taxe additionnelle sur les droits de mutation a représenté une part importante des recettes en 2019 avec un montant de 3 300 K€. Cette taxe étant basée sur le volume des transactions immobilières, elle est relativement volatile d'une année sur l'autre. Par prudence il est prévu 2 500 K€ au budget 2020.

- Les autres taxes

S'agissant des autres taxes : droits de stationnement, taxe sur la consommation d'électricité, taxe de séjour, taxe locale sur la publicité extérieure, elles sont estimées à 1 100 K€.

Les Dotations, subventions et participations

Le produit attendu est de 4 418 K€. Il est composé principalement des dotations de l'Etat (DGF, compensation au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation, FCTVA), des participations de la CAF.

Les produits des services et du domaine

Ils sont estimés à 1 593 K€ (redevances de stationnement, redevances de service culturel, sportif, de loisirs, etc.).

Les autres produits de gestion courante

Ce poste est prévu à hauteur de 853 K€ (redevances versées par les fermiers et les concessionnaires ainsi que les revenus des immeubles).

Les atténuations de charges :

Le montant est évalué à 470 K€. Il s'agit principalement du remboursement de la part agent des chèques de table.

Les produits financiers

Les 484 K€ inscrits correspondent à la participation du Fonds de soutien pour les crédits structurés.

Les produits exceptionnels

Le montant est estimé à 80 K€ (annulations de mandats).

2. Les dépenses de fonctionnement

En K€	BP+ DM 2019	BP 2020
Charges à caractère général	9 568	8 245
Charges de personnel	24 165	24 378
Atténuations de produits	1 294	1 655
Autres charges de gestion courante	4 153	4 400
Charges financières	1 880	1 745
Charges exceptionnelles	765	780
Total des charges réelles	41 825	41 203
Opérations d'ordre	5 328	2 949
Total dépenses de fonctionnement	47 153	44 152

Les charges à caractère général :

Il est prévu de limiter les crédits ouverts pour ce chapitre à hauteur de 8 245 K€.

Les charges de personnel

L'enveloppe relative aux charges de personnel s'élève à 24 378 K€.

Les atténuations de produits

Ce poste comprend :

- Les pénalités au titre de la loi SRU : 850 K€
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 800 K€

Les autres charges de gestion courante

Ces dépenses incluent notamment les subventions aux associations et à d'autres organismes, telles que détaillées en annexe du budget :

- Subventions aux associations : 671 K€
- Subvention au CCAS : 1 100 K€
- Subvention à l'Office du tourisme : 520 K€
- Subvention à la Caisse des écoles : 95 K€

Les charges financières

1 745 K€ sont prévus au budget correspondant aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles

Ce chapitre inclut notamment le remboursement relatif à la DSP stationnement (reversement de 98% des recettes des horodateurs et contribution d'équilibre) ainsi qu'aux titres annulés sur exercice antérieur.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**1. Les recettes réelles d'investissement**

En K€	BP+ DM 2019	BP 2020
Subventions d'investissement	1 723	2 571
Dotations, fonds divers (hors 1068)	1 811	1 419
Produits de cession	659	937
Emprunt	2 900	3 150
Autres immobilisations financières, dépôts et nément reçu	44	20
Opérations pour compte de tiers	100	103
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	3 630	2 481
Total des recettes réelles	10 867	10 681
Opérations d'ordre	6 128	3 749
Total des recettes d'investissement	16 993	14 430

Subventions d'investissement

Le montant prévu correspond à 1 434 K€ de subventions nouvelles pour les travaux du Bas Clémenceau, du Château Musée ainsi que des travaux de rénovation et de mise en sécurité des bâtiments scolaires et sportifs, et 1 137 K€ de restes à réaliser concernant les subventions relatives à la base nautique, aux travaux des classes de l'école Daudet et les travaux de dérivation du Canal de la Maire.

Les produits de cession

Sur les 937 K€ inscrits, 887 K€ sont en restes à réaliser (Les Lauriers, Rue du Four, Rue Clément Bel, Villa Carbonnel).

L'emprunt

L'emprunt inscrit de 3 150 K€ est inférieur au montant prévisionnel de remboursement du capital de la dette (3 200 K€).

2. Les dépenses réelles d'investissement

En K€	BP+ DM 2019	BP 2020
Immobilisations incorporelles	303	340
Subventions d'équipement versées	305	256
Immobilisations corporelles	2 073	1 226
Immobilisations en cours	7 792	6 486
Dotations et autres immobilisations financières	213	274
Remboursement de la dette	3 010	3 202
Opérations pour compte de tiers	108	113
Total dépenses réelles	13 804	11 897
Opérations d'ordre	980	980
Résultat reporté	2 211	1 553
Total dépenses d'investissement	16 995	14 430

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les frais d'études, les frais liés aux documents d'urbanisme et le coût des licences informatiques.

Subventions d'équipement versées

Il est prévu des crédits pour deux subventions :

- 200 K€ dans le cadre de la dissolution de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 56 K€ pour l'OPAH-RU n°2

Immobilisations corporelles :

Pour 2020, sont prévues notamment les acquisitions suivantes :

- 142 K€ de matériels informatiques ;
- 250 K€ de crédits prévisionnels pour des acquisitions foncières;

- 160 K€ de remplacement des horodateurs.

Immobilisations en cours

Ces dépenses peuvent être réparties comme suit :

- Les dépenses récurrentes pour la rénovation des bâtiments et de la voirie pour un montant total de 2 319 K€ dont 780 K€ au titre de la part investissement du PPP éclairage
- Les projets pluriannuels qui font l'objet d'une autorisation de programme
 - La construction de la base nautique : 1 600 K€ dont 1 000 K€ pour 2020
 - La réhabilitation du boulevard Clémenceau : 900 K€ dont 680 K€ pour 2020
 - La phase 2 des abords du château : 900 K€ dont 100 K€ sur 2020

Dotations et autres immobilisations financières

Ce montant comprend 100 K€ de remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement sur la période 2004-2007.

Opérations pour compte de tiers

Il s'agit des dépenses de travaux envisagées dans le cadre de périls imminents. Des recettes sont prévues en contrepartie correspondant aux sommes refacturées aux propriétaires des biens concernés.

Le Conseil municipal est invité

➤ **A APPROUVER** le budget primitif 2020 du budget principal tel que détaillé dans le document budgétaire annexé, soit :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	44 151 570,00	44 151 570,00
dont au titre du présent exercice	44 151 570,00	40 418 448,61
dont résultat reporté		3 733 121,39
Investissement	14 430 287,00	14 430 287,00
dont au titre du présent exercice (y compris compte 1068)	9 925 424,51	12 406 476,00
dont restes à réaliser	2 952 160,36	2 023 811,00
dont solde reporté	1 552 702,13	
TOTAL	58 581 857,00	58 581 857,00

➤ **A APPROUVER** l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement telles que listées en annexe du budget

➤ **A AUTORISER** Monsieur le Maire à signer :

- Les conventions à intervenir avec les organismes de droit privé dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001

- Les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de droit privé subventionnés par la commune qui n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions susvisées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

➤ **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget principal tel que détaillé dans le document budgétaire annexé, soit :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	44 151 570,00	44 151 570,00
dont au titre du présent exercice	44 151 570,00	40 418 448,61
dont résultat reporté		3 733 121,39
Investissement	14 430 287,00	14 430 287,00
dont au titre du présent exercice (y compris compte 1068)	9 925 424,51	12 406 476,00
dont restes à réaliser	2 952 160,36	2 023 811,00
dont solde reporté	1 552 702,13	
TOTAL	58 581 857,00	58 581 857,00

➤ **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement et d'équipement telles que listées en annexe du budget

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :

- Les conventions à intervenir avec les organismes de droit privé dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23 000 €, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001

- Les contrats d'objectifs à intervenir avec d'autres organismes de droit privé subventionnés par la commune qui n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions susvisées.

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe –
 Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine – M.
 ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique – Mme
 GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS Jean-
 Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe – Mme
 CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent –
 M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN Stéphanie
 Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-CHEVAS
 Alexandra -

ONT VOTÉ CONTRE : TIVOLI Lionel

SE SONT ABSTENUS : Mme CAPPADONA Andrée – M. AVRIL Eric –
 M. MANAGO Michel – Mme LANGLAIS Marinette – M. POLYCARPE Marc – Mme Carine
 BONNUCELLI – Mme CANTONI Emmanuelle – M. Laurent CHARTIER – Mme Émélie
 LEDUC – Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

 **LE MAIRE,**
 Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0031B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0031B-BF

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :
PROFESSION
D'ASSISTANT MATERNEL
CONVENTION
AVEC LE
REGROUPEMENT
INTERCOMMUNAL
DES ASSISTANTS
MATERNELS NON
PERMANENTS DU
DEPARTEMENT 06

Original
 Expédition certifiée conforme

Le Maire

N° enregistrement :
DE-2007-0032B

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :
Le **28 JUIL. 2020**

Et de la transmission en Sous-préfecture
Le **28 JUIL. 2020**
Le Maire

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Mme RIOTTON expose,

Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes organise des réunions d'information pour promouvoir la profession d'assistants maternels en collaboration avec les relais assistants maternels du département.

Ces derniers, espaces sociaux reconnus, peuvent également organiser des réunions d'information sur la profession d'assistant maternel.

Les relais définissent le rythme de leurs réunions en fonction de leurs possibilités.

A ce titre, le Conseil Départemental propose, aux communes organisatrices des réunions d'information, une aide financière.

Afin d'assurer une information la plus efficace et la plus utile possible sur cette profession, il est souhaitable d'organiser sur la commune des réunions et de faire appel à la collaboration des spécialistes de ce type de formation.

Dans ce cadre, la ville a souhaité recourir au Regroupement Intercommunal des Assistants Maternels Non Permanents des Alpes Maritimes (RIAMNP), association agréée par le Conseil Départemental et passer une convention avec cet organisme.

3 séances de formation sont prévues pour l'année 2020 soit un coût total de 234,72 euros.

La convention sera conclue pour une durée de un an.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- ***D'AUTORISER*** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Regroupement Intercommunal des Assistants Maternels Non Permanents des Alpes Maritimes.
- ***DE PREVOIR*** les montants financiers nécessaires au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITE**

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Regroupement Intercommunal des Assistants Maternels Non Permanents des Alpes Maritimes.
- ***PREVOIT*** les montants financiers nécessaires au budget communal.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



**LE MAIRE,
Kevin LUCIANO**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PROFESSION D ASSISTANT MATERNEL CONVENTION AVEC LE REGROUPEMENT
INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTS MATERNELS NON PERMANENTS DU DEPARTEMENT 06

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0032B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0032B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 35

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

**MUTUALITÉ SOCIALE
AGRICOLE -
PRESTATION DE
SERVICE UNIQUE POUR
L'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT- AVENANT A
LA CONVENTION**

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émilie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0033B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le



Madame RIOTTON EXPOSE

Par délibération DE-1706-0017 en date du 30 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à régulariser une convention avec la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la Prestation de Service unique pour l'accueil du jeune enfant.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) participe aux frais de fonctionnement des établissements petite enfance, dès lors qu'ils accueillent des enfants âgés de 3 mois à 6 ans dont les parents sont ressortissants du régime social agricole.

La MSA propose une nouvelle version de cette convention qui inclura un financement supplémentaire pour les heures dites de « concertation et d'accompagnement », soit 3 heures par enfant et par an.

La convention définira les modalités d'accès au télé service PSU permettant la consultation des ressources des familles relevant du régime agricole.

En contrepartie de cette aide financière apportée, la Commune s'engage à poursuivre la promotion des activités favorisant l'éveil de l'enfant également, à faire mention de la présente convention et de l'aide apportée par la MSA dans les crèches ainsi qu'auprès des familles.

La convention est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

Tel que précisé à la circulaire du 05 juin 2019, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a procédé à la revalorisation du barème national des participations familiales.

Ce barème sert à définir le montant horaire qui sera à la charge des familles concernant l'accueil de leur enfant.

La MSA a donc adressé à la Commune un avenant en vue de régulariser la situation et appliquer ce nouveau barème à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il est donc proposé au conseil Municipal

- **D'ADOPTER** le nouveau barème tel que détaillé à l'avenant joint à la présente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE**

- **ADOpte** le nouveau barème tel que détaillé à l'avenant joint à la présente,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la prestation de service unique pour l'accueil du jeune enfant.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

**LE MAIRE,
Kevin LUCIANO**



Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR L ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - AVENANT A LA CONVENTION

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0033B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0033B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 35



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

OBJET :

**CONVENTION ENTRE
LE DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES ET
LA COMMUNE DE
VALLAURIS RELATIVE
AU FONCTIONNEMENT
DU RELAIS ASSISTANTS
MATERNELS (RAM)**

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0034B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

28 JUL. 2020



Le Maire

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Madame RIOTTON expose :

Une convention entre la commune de Vallauris Golfe Juan et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, pour le fonctionnement du Relais Assistants Maternels est renouvelée chaque année.

Elle définit les missions du Relais Assistants Maternels, les modalités pratiques, le financement, la durée et les modalités de résiliation.

Ainsi le Relais doit :

- Favoriser la rencontre entre les assistants maternels et les parents*
- Renseigner les parents dans leurs démarches administratives*
- Informers les assistants maternels*
- Promouvoir la formation obligatoire des assistants maternels*
- Constituer des points de documentation accessibles à tous*
- Participer et proposer des animations dans le secteur Petite Enfance*

Pour la réalisation de ces missions, le Conseil Départemental verse une fois par an, une participation équivalente à 10% du prix plafond de la prestation de service « Relais Assistants Maternels » fixée annuellement par la Caisse d'allocations Familiales (5984 euros)

Le Conseil Départemental s'engage à effectuer des visites régulières dans le Relais pour en apprécier le fonctionnement.

Il s'engage à mettre à disposition du Relais la liste des assistants maternels de la commune.

En conséquence il est proposé au conseil municipal

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du relais assistants maternels avec le Conseil Départemental.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du relais assistants maternels avec le Conseil Départemental.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES ET LA COMMUNE DE VALLAURIS
RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS RAM

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0034B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0034B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**REMISE DE PRIX AUX
LAURÉATS DU
BACCALAURÉAT 2020-
« MENTION TRÈS BIEN »**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émeline LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

N° enregistrement :

DE-2007-0035B

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

28 JUL. 2020

Le Maire



Monsieur le Maire expose

Afin d'encourager les élèves méritants de notre commune, il est proposé de fixer un prix destiné à récompenser l'obtention d'une mention « très bien » au baccalauréat 2020.

Un prix de 100 € est proposé étant précisé qu'il est attribué, aux élèves effectivement domiciliés sur la commune.

Cette prime concerne cette année 34 élèves ayant obtenu cette mention et résidant sur notre commune.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6714 prévu dans le budget de la ville pour l'exercice 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal

- **D'ATTRIBUER** aux élèves domiciliés à Vallauris Golfe-Juan un prix de 100 € destiné à récompenser l'obtention d'une mention « très bien » au baccalauréat 2020;
- **DE DIRE** que les crédits y afférents sont inscrits au Budget communal pour l'exercice 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **ATTRIBUE** aux élèves domiciliés à Vallauris Golfe-Juan un prix de 100 € destiné à récompenser l'obtention d'une mention « très bien » au baccalauréat 2020;
- **DIT** que les crédits y afférents sont inscrits au Budget communal pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REMISE DE PRIX AUX LAUREATS DU BACCALAUREAT 2020- MENTION TRES BIEN

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0035B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0035B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**BILAN CESSIONS
ACQUISITIONS BIENS
IMMOBILIERS
ANNEE 2019**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

N° enregistrement :

DE-2007-0036B

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le

28 JUIL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le

Le Maire



Monsieur Fonck expose

Le conseil Municipal est informé de toutes les cessions et les acquisitions de biens immobiliers effectuées par la commune, ainsi que celles opérées par une personne publique agissant dans le cadre d'une convention avec la commune sur l'année 2019.

L'ensemble des actes réalisés à ce jour sont communiqués dans le respect du texte précité, répertoriés dans le tableau annexé à la présente : Annexe I – Acquisitions, cessions 2019

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la communication du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières concernant l'année 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

VU les articles L. 214-1 et L214-2 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles L.213-4 à L213-7 du Code de l'Urbanisme

VU les articles L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 décembre 2006, instaurant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones « U » telles qu'elles figurent au P.L.U. approuvé le 20 décembre 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2007, instaurant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité soumis au droit de préemption urbain,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 avril 2014, donnant pouvoir à Mme le Maire d'exercer au nom de la commune le Droit de préemption urbain,

- **PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières concernant l'année 2019.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BILAN CESSIONS ACQUISITIONS BIENS IMMOBILIERS ANNEE 2019

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0036B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0036B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35

En Exercice : 35

Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**REGULARISATION
FONCIERE
-
CESSION DE L'EMPRISE
DU TROTTOIR SITUÉE
SUR LA PARCELLE
CADASTREE BY 121
-
AMENAGEMENT DE
L'AVENUE GEORGES
CLEMENCEAU**

- Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0037B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUL. 2020**

Le Maire



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Monsieur VAZIA expose

Dans le cadre du projet de rénovation et de réhabilitation de l'avenue Georges Clemenceau inscrit dans l'opération « Cœur de Ville », une première phase de travaux a débuté sur le bas de l'avenue.

La commune réalise des travaux de rénovation comprenant notamment la réfection de l'enrobé de voirie ainsi que le revêtement des trottoirs. Certaines parties de trottoir relèvent du domaine privé de particuliers.

Il convient de régulariser la situation relative à cette parcelle, cette propriété appartenant à des administrés, afin de pouvoir mettre en œuvre le projet, la Commune ne pouvant pas entreprendre de travaux d'embellissement, ou de rénovation sur une propriété privée qui seraient financés au moyen de fonds publics.

Les propriétaires de la parcelle BY 121 ont signé en date du 29 novembre 2019, un consentement à prise de possession préalable permettant la réalisation des travaux et la mise en œuvre des démarches de rétrocession à l'euro symbolique au bénéfice de la commune.

Un géomètre a été mandaté pour réaliser un document de bornage qui fera l'objet d'un constat contradictoire entre les parties. Un document d'arpentage sera également établi en vue de l'acquisition par la commune de l'emprise correspondant au trottoir.

La parcelle relevant de l'emprise du trottoir, sera soumise à une division parcellaire et à une cession qui sera déterminée telle que selon le plan annexé à la présente et représente environ 103 m²

Celle-ci sera intégrée au Domaine Public Communal.

Il n'a pas été nécessaire de consulter le service des Domaines au regard du montant de la transaction qui s'effectue à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ***D'APPROUVER*** l'acquisition de la parcelle représentant l'emprise du trottoir d'environ 103 m² et issue de la division parcellaire à venir de la parcelle cadastrée section BY 121 à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la ville, laquelle sera intégrée au Domaine Public Communal,
- ***D'AUTORISER*** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,
- ***DE PRECISER*** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

VU la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

VU l'article L. 112-1 du Code de la Voirie Routière permettant de définir la limite du domaine public routier,

VU l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2016, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines.

- *APPROUVE l'acquisition de la parcelle représentant l'emprise du trottoir d'environ 103 m² et issue de la division parcellaire à venir de la parcelle cadastrée section BY 121 à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la ville, laquelle sera intégrée au Domaine Public Communal,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,*
- *PRECISE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.*

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

LE MAIRE,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REGULARISATION FONCIERE - CESSION DE L'EMPRISE DU TROTTOIR SITUÉE SUR LA PARCELLE CADASTREE BY 121 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0037B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0037B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET:

**REGULARISATION
FONCIERE**
-
**CESSION DE L'EMPRISE
DU TROTTOIR SITUEE
SUR LA PARCELLE
CADASTREE BY 156**
-
**AMENAGEMENT DE
L'AVENUE GEORGES
CLEMENCEAU**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0038B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUL. 2020**

Le Maire



Monsieur VAZIA Expose

Dans le cadre du projet de rénovation et de réhabilitation de l'avenue Georges Clemenceau inscrit dans l'opération « Action Cœur de Ville », une première phase de travaux a débuté sur le bas de l'avenue.

La commune réalise des travaux de rénovation comprenant notamment la réfection de l'enrobé de voirie ainsi que le revêtement des trottoirs. Certaines parties de trottoir relèvent du domaine privé de particuliers.

Il convient de régulariser la situation de cette propriété appartenant à des administrés, afin de pouvoir mettre en œuvre le projet, la Commune ne pouvant pas entreprendre de travaux d'embellissement, ou de rénovation sur une propriété privée qui seraient financés au moyen de fonds publics.

Les propriétaires de la parcelle BY 156 ont signé en date du 11 juin 2020, un consentement à prise de possession préalable permettant la réalisation des travaux et la mise en œuvre des démarches de rétrocession à l'euro symbolique au bénéfice de la commune.

Un géomètre a été mandaté pour réaliser un document de bornage qui fera l'objet d'un constat contradictoire entre les parties. Un document d'arpentage sera également établi en vue de l'acquisition par la commune de l'emprise correspondant au trottoir.

La parcelle relevant de l'emprise du trottoir, sera soumise à une division parcellaire et cession qui sera déterminée telle que selon le plan annexé à la présente et représente environ 67.7 m².

Celle-ci sera intégrée au Domaine Public Communal.

Il n'a pas été nécessaire de consulter le service des Domaines au regard du montant de la transaction qui s'effectue à l'euro symbolique.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée BY 156 à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la ville, laquelle sera intégrée au Domaine Public communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés;
- **DE PRECISER** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

VU la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

VU l'article L. 112-1 du Code de la Voirie Routière permettant de définir la limite du domaine public routier,

VU l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2016, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines.

- **ADOpte** à l'unanimité l'acquisition de la parcelle représentant l'emprise du trottoir d'environ 67.7 m² et issue de la division parcellaire à venir de la parcelle cadastrée section BY 156 à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la ville, laquelle sera intégrée au Domaine Public Communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,
- **PRECISE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REGULARISATION FONCIERE - CESSION DE L EMPRISE DU TROTTOIR SITUEE SUR LA PARCELLE CADASTREE BY 156 - AMENAGEMENT DE L AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0038B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0038B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**IMMEUBLE LE
SUBREVILLE
-
PARCELLE CADASTREE
BW 595
-
CESSION GARAGE
LOT N°87**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0039B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

Le Maire



Madame LANZA expose

Suite au legs réalisé par Madame Ginette GIUGE et son acceptation par délibération n° DE-1603-0024 en date du 18 mars 2016, la Commune de Vallauris Golfe-Juan est devenue propriétaire d'un lot de copropriété dans la résidence « Le Subreville », immeuble cadastré section BW 595 lot n°87, situé 14 avenue Jaubert à 06220 VALLAURIS.

En date du 28 avril 2020, Maître AZOULAY, notaire associé, certifie et atteste qu'est bien identifié et intégré à l'acte en date du 23 mars 2017 portant attestation immobilière après le décès de Mme Ginette GIUGE, le lot n°87 concernant un garage au sous-sol dans le bâtiment E sis Résidence « Le Subreville », immeuble cadastré section BW 595 lot n°87, situé 14 avenue Jaubert à 06220 VALLAURIS

Ce lot est un garage fermé portant le numéro 87.

Par courrier en date du 16 mars 2019 et par confirmation de la proposition d'achat dudit bien en date du 9 juin 2020, un administré, propriétaire occupant d'un appartement dans la résidence « Le Subreville », s'est porté acquéreur de ce bien au prix de 20 000 € (Vingt mille euros), montant conforme à l'évaluation réalisée par la Brigade Domaniale en date du 28 mars 2019.

Une prolongation de cette évaluation a été obtenue en date du 15 avril 2020 pour une période de six mois soit jusqu'au 28 septembre 2020.

Cette cession s'effectue pour un bien libre de toute occupation, meuble et encombrant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Vu l'article L. 2241-1 et L.2122-21 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2016, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines.

- **D'APPROUVER** la vente de ce lot de copropriété, libre de toute occupation telle que décrite à la présente du bien cadastré section BW 595 lot n°87, 14 avenue Jaubert à 06220 Vallauris, au montant de 20 000€ (Vingt Mille euros); frais de notaires en sus, et aux conditions ci-dessus exposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés;
- **DE PRECISER** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la vente de ce lot de copropriété, libre de toute occupation telle que décrite à la présente du bien cadastré section BW 595 lot n°87, 14 avenue Jaubert à 06220 Vallauris, au montant de 20 000€ (Vingt Mille euros); frais de notaires en sus, et aux conditions ci-dessus exposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,
- **PRECISE** que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

IMMEUBLE LE SUBREVILLE - PARCELLE CADASTREE BW 595 - CESSION GARAGE LOT N.87

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0039B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0039B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**IMMEUBLE LE
SUBREVILLE
-
PARCELLE CADASTREE
BW 595
-
CESSION GARAGE
LOT N°94**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0040B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

28 JUL. 2020

Le Maire



Madame LANZA expose,

Suite au legs réalisé par Madame Ginette GIUGE et son acceptation par délibération n° DE-1603-0024 en date du 18 mars 2016, la Commune de Vallauris Golfe-Juan est devenue propriétaire d'un lot de copropriété dans la résidence « Le Subreville », immeuble cadastré section BW 595 lot n°94, situé 14 avenue Jaubert à 06220 VALLAURIS.

Ce lot est un garage fermé portant le numéro 94 situé dans le bâtiment E.

Par courrier en date du 14 mars 2019 et par confirmation de la proposition d'achat dudit bien en date du 8 juin 2020, un administré, propriétaire occupant d'un appartement dans la résidence « Le Subreville », s'est porté acquéreur de ce bien au prix de 20 000€ (Vingt mille euros), montant conforme à l'évaluation réalisée par la Brigade Domaniale en date du 28 mars 2019.

Une prolongation de cette évaluation a été obtenue en date du 15 avril 2020 pour une période de six mois soit jusqu'au 28 septembre 2020.

Cette cession s'effectue pour un bien libre de toute occupation, meuble et encombrant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la vente de ce lot de copropriété, libre de toute occupation telle que décrite à la présente du bien cadastré section BW 595 lot n°94, 14 avenue Jaubert à 06220 Vallauris, au montant de 20 000€ (Vingt Mille euros) frais de notaires en sus, et aux conditions ci-dessus exposées;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés;
- **DE PRECISER** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Vu l'article L. 2241-1 et L.2122-21 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2016, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines.

- **APPROUVE** la vente de ce lot de copropriété, libre de toute occupation telle que décrite à la présente du bien cadastré section BW 595 lot n°94, 14 avenue Jaubert à 06220 Vallauris, au montant de 20 000€ (Vingt Mille euros) frais de notaires en sus, et aux conditions ci-dessus exposées;

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,
- *PRECISE* que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

IMMEUBLE LE SUBREVILLE - PARCELLE CADASTREE BW 595 - CESSION LOT N.94

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0040B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0040B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**MISE EN ENQUETE
PUBLIQUE
DECLASSEMENT
DESAFFECTATION ET
CLASSEMENT
AFFECTATION
PARTIELLE DU
DOMAINE PUBLIC**
-
**14 BOULEVARD DES
DEUX VALLONS**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0041B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUL. 2020**

Le Maire



Madame ANASSE expose

Les copropriétaires de la parcelle cadastrée section BW 526 ont sollicité la commune pour régulariser l'emprise du domaine public située devant la résidence « LE KERAMOS ».

Une partie de l'assiette correspondant au domaine public se situe en effet sur des places de stationnements propriété de la copropriété « LE KERAMOS ».

Après instruction de cette demande par les services techniques de la commune, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande.

Un document d'arpentage a été établi par la société OPSIA Méditerranée en date du 09 octobre 2019 créant les parcelles suivantes :

- BW 644 : propriété de la résidence « LE KERAMOS »
- BW 643 : domaine public à rétrocéder à la copropriété
- BW 645 : propriété de la résidence « LE KERAMOS » à rétrocéder au bénéfice de la commune

Préalablement à toute cession, il est nécessaire de désaffecter la parcelle BW 643 pour prononcer un déclassement de cette emprise d'une superficie de 7 m² devant faire l'objet d'une enquête publique.

Une seconde emprise de 3 m², parcelle cadastrée BW 645 appartenant à la copropriété « LE KERAMOS » empiète sur la voirie du Boulevard des Deux Vallons, voie d'ores et déjà ouverte à la circulation publique.

Celle-ci doit être régularisée et classée et intégrée dans le domaine public communal.

Lors de l'Assemblée Générale des copropriétaires en date du 22 mai 2019, le syndicat des copropriétaires a voté à l'unanimité l'adoption du plan de principe du document d'arpentage portant sur ces deux emprises pour un usage qui sera identique à l'usage de fait actuel.

Les frais administratifs liés à cette régularisation sont pris en charge par les copropriétaires.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur ce projet;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés;
- **DE PRECISER** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

VU l'article L. 141-1 du Code de la Voirie Routière précisant que les voies appartenant au domaine public routier de la commune sont des voies communales;

VU l'article L. 141-3 modifié par ordonnance n°2015-1341 en date du 23 octobre 2015 article-5 disposant que le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil Municipal.

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une enquête publique compte tenu de la situation de fait actuelle, et des régularisations envisagées,

- **AUTORISE** l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique sur ce projet;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,
- **PRECISE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

 **LE MAIRE,**
Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MISE EN ENQUETE PUBLIQUE DECLASSEMENT DESAFFECTATION ET CLASSEMENT
AFFECTATION PARTIELLE AU DOMAINE PUBLIC - 14 BOULEVARD DES DEUX VALLONS

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0041B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0041B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**ECOLE DE MUSIQUE ET
DE DANSE - CREATION
D'UN COURS D'1H30 ET
DE SA TARIFICATION**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

N° enregistrement :

DE-2007-0042B

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le **28 JUL. 2020**

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le **28 JUL. 2020**

Le Maire



Monsieur ARMANDO expose

La ville de Vallauris Golfe-Juan accueille à l'École Municipale de Musique et de Danse de l'espace Grandjean des élèves adultes et enfants pour des cours de loisirs collectifs et individuels.

Des cours collectifs de danse sont actuellement dispensés sur des créneaux d'une ou deux heures par semaine comme suit :

- Enfant : 1h par semaine pour 30€ par trimestre - 2h par semaine pour 60€ par trimestre
- Adulte : 1h par semaine pour 45€ par trimestre - 1h30 par semaine pour 60€ par trimestre - 2h par semaine pour 90€ par trimestre

L'aménagement des plannings de cours pour la rentrée 2020-2021 pour les enfants impliquera des cours d'une heure et demie par semaine.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un nouveau tarif qui permettrait la facturation des cours collectifs de danse d'1h30 par semaine à 45€ par trimestre pour les enfants.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la création d'une nouvelle offre supplémentaire de cours collectifs de danse d'1h30 par semaine,
- **DE FIXER** le tarif de cette offre à 45€ par trimestre pour les enfants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

VU la délibération DE-1907-0009 en date du 04 juillet 2019 apportant dernière modification au tarif de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse,

CONSIDERANT l'aménagement des plannings et la mise en place de cours de danse d'une durée allongée à 1h30, et la nécessaire adaptation du tarif qui en découle,

- **ADOPTTE** la création d'une nouvelle offre supplémentaire de cours collectifs de danse d'1h30 par semaine,
- **FIXE** le tarif de cette offre à 45€ par trimestre pour les enfants.

Fait et délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE,

Kevin LUCIANO



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE - CREATION D UN COURS D'1H30 ET DE SA TARIFICATION

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0042B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0042B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**CONVENTION
TRIPARTITE -
ASSOCIATION
VÉTÉRINAIRE POUR
TOUS 06, CONSEIL
DÉPARTEMENTAL 06 ET
COMMUNE DE
VALLAURIS GOLFE-
JUAN- STERILISATION
DES CHATS LIBRES**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0043B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

28 JUL. 2020

Le Maire



Monsieur le Maire expose

La maîtrise des populations félines libres relève de la responsabilité des municipalités.

Elle nécessite la stérilisation chirurgicale des chats libres, avec le concours éventuel des associations de protection animale.

L'Association Vétérinaire Pour Tous 06 a conclu un marché public avec le Conseil Départemental 06 pour réaliser des actions de stérilisation sur les chats libres de l'ensemble du Département. Le Département contribue ainsi financièrement à la prise en charge de la stérilisation.

La ville souhaite renouveler son partenariat avec l'Association Ecole du Chat Libre de Vallauris Golfe-Juan qui œuvre depuis plusieurs années déjà pour la protection animale sur le territoire communal en l'associant à cette convention.

Cette association se chargera de capturer bénévolement des chats libres afin de les faire stériliser chez un vétérinaire adhérent à Vétérinaire Pour Tous 06. Seuls les chats non identifiés pourront bénéficier de la stérilisation. Ils seront ensuite relâchés dès que possible par une personne de l'Association Ecole du Chat Libre de Vallauris Golfe-Juan sur leur lieu de capture conformément à l'article L211-27 du code rural.

La commune participera également financièrement à hauteur de :

- 18.27 € HT pour une castration*
- 32.61 € HT pour une ovariectomie*

La présente convention précise les modalités techniques, organisationnelles et financières de ce partenariat, en vue d'assurer la stérilisation des populations félines libres.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'AUTORISER** *Monsieur le Maire à signer la convention tripartite concernant l'Action de stérilisation des chats Libres pour la commune de Vallauris Golfe-Juan, jointe à la présente*
- DE DIRE** *que les dépenses y afférentes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

VU le code rural,
VU le code de la santé publique,
VU le code de déontologie vétérinaire,
VU le règlement Sanitaire Départemental,
VU le marché n°19S202 lancé par le Département des Alpes-Maritimes portant sur la stérilisation chirurgicale et le marquage de chats errants vivant en ilots sur le territoire du département des Alpes-Maritimes sauf la commune de Nice,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite concernant l'Action de stérilisation des chats Libres pour la commune de Vallauris Golfe-Juan,
- **DIT** que les dépenses y afférentes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION TRIPARTITE ASSOCIATION VETERINAIRE POUR TOUS 06 - CONSEIL
DEPARTEMENTAL 06 ET COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE JUAN - STERILISATION DES CHATS
LIBRES

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0043B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0043B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT -
MARCHE POTIER DU 09
AOÛT 2020-
CONVENTION
ASSOCIATION
VALLAURIENNE
D'EXPANSION
CÉRAMIQUE (A.V.E.C)**

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émilie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

- Original
 Expédition certifiée
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0044B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le

28 JUL. 2020

Le Maire



EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Madame LANZA expose

L'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique (A.V.E.C), qui a pour objectif la promotion de la création céramique, organise chaque été un Marché potier afin de mettre en valeur le travail des artistes et artisans d'art ainsi que le patrimoine artistique et culturel de la Ville, et d'animer celle-ci en cette période estivale. Il est proposé d'organiser l'édition 2020 de ce marché le dimanche 09 août. Rassemblant des céramistes de la commune et de l'extérieur, il se déroulera de 09h30 à minuit, place de l'Homme au Mouton et place de la Libération.

De ce fait, il apparaît opportun que la Ville soutienne cette manifestation visant à valoriser l'activité céramique sur la Commune et participant pleinement au dynamisme et à l'attractivité de Vallauris Golfe-Juan durant la saison estivale, par le biais d'une convention de partenariat.

Ce partenariat suppose une mise à disposition du domaine public pour l'installation des stands des participants, ainsi qu'une prise en charge par la Commune de la communication, des repas des participants ainsi que la mise à disposition éventuelle de personnel et de matériel selon les besoins constatés par la Ville et l'A.V.E.C.

La prise en charge financière de la Commune n'excédera pas un montant total de 6000,00 euros TTC.

De son côté, l'A.V.E.C assurera l'organisation et la coordination de cet événement et s'assurera de lui donner le meilleur rayonnement possible au sein de son réseau de contacts professionnels.

Cet événement participe aux objectifs de valorisation du patrimoine culturel et d'encouragement de l'activité céramique à Vallauris Golfe-Juan, au rayonnement de la Commune et à l'animation de la Ville durant la période estivale.

Il est demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** ce projet de partenariat dans les conditions exposées et tel que selon le projet de convention annexée,
- **DE FIXER** le montant de la participation de la Commune à un coût n'excédant pas **6000,00 € TTC**.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat qui sera établie avec l'A.V.E.C.
- **DE DIRE** que les dépenses y afférentes seront inscrites au budget communal 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** ce projet de partenariat dans les conditions exposées et tel que selon le projet de convention annexée,
- **FIXE** le montant de la participation de la Commune a un coût n'excédant pas **6000 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat qui sera établie avec l'A.V.E.C.
- **DIT** que les dépenses y afférentes seront inscrites au budget communal 2020

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE PARTENARIAT - MARCHÉ POTIER DU 09 AOÛT 2020 - CONVENTION ASSOCIATION VALLAURIENNE D'EXPANSION CÉRAMIQUE (A.V.E.C)

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0044B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0044B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 35

OBJET :
CONVENTION DE
PARTENARIAT -
NOCTURNES DES ATELIERS
D'ART, D'ARTISANAT ET
GALERIES D'ART CHAQUE
PREMIER JEUDI DU MOIS
SUR LES PERIODES D'AOUT
2020 A DECEMBRE 2020-
CONVENTION ASSOCIATION
VALLAURIENNE
D'EXPANSION CÉRAMIQUE
(A.V.E.C).

Original
 Expédition certifiée
conforme
Le Maire

N° enregistrement :
DE-2007-0045B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :
Le **28 JUL. 2020**
Et de la transmission en Sous-
préfecture
Le **28 JUL. 2020**
Le Maire

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 13 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Monsieur ARMANDO expose

La Ville de Vallauris Golfe-Juan, riche d'une histoire et d'un patrimoine importants, accueille sur son territoire les ateliers de nombreux artistes, artisans et galeries d'art qui, chaque premier jeudi du mois, sur la base du volontariat des participants, ouvrent leurs ateliers en nocturne afin d'animer la Ville, mettre en valeur la diversité de créateurs présents sur la Commune et faire découvrir leur univers aux habitants et visiteurs de Vallauris.

Les artistes et artisans, membres de l'A.V.E.C, se sont concertés afin de mettre en place des actions qui pourraient favoriser la pérennisation et la valorisation de cet événement, source de dynamisme et de rayonnement pour la Ville de Vallauris Golfe-Juan.

Aujourd'hui, il apparaît opportun que la Ville soutienne cette initiative collective visant à affirmer le prestige des métiers de la création artisanale et artistique par le biais d'une convention de partenariat.

Ce partenariat suppose une mise à disposition du domaine public devant les ateliers participant à l'événement, une prise en charge par la Commune d'une communication ainsi que la mise à disposition éventuelle de personnel et de matériel selon les besoins constatés par la Ville et l'A.V.E.C.

La prise en charge financière de la Commune n'excédera pas un montant total de 5600 euros TTC.

De son côté, l'A.V.E.C assurera l'organisation et la coordination de cet événement et s'assurera de lui donner le meilleur rayonnement possible au sein de son réseau de contacts professionnels.

Cet événement autour duquel de nombreux artistes et artisans se sont fédérés, gratuit pour les visiteurs, participe aux objectifs d'animation du centre-ville de Vallauris, d'encouragement de l'activité commerciale et de valorisation de la création artistique sur la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal

- *D'APPROUVER ce projet de partenariat dans les conditions exposées et tel que selon le projet de convention annexée*
- *DE FIXER le montant de la participation de la Commune a un coût n'excédant pas 5600 euros TTC.*

- *D'AUTORISER* Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat qui sera établie avec l'A.V.E.C.
- *DE DIRE* que les dépenses y afférentes seront inscrites au budget communal 2020

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- *APPROUVE* ce projet de partenariat dans les conditions exposées et tel que selon le projet de convention annexée,
- *FIXE* le montant de la participation de la Commune à un coût n'excédant pas 5600 euros TTC.
- *AUTORISE* Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat qui sera établie avec l'A.V.E.C.
- *DIRE* que les dépenses y afférentes seront inscrites au budget communal 2020

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION DE PARTENARIAT - NOCTURNES DES ATELIERS D ART DARTISANAT ET GALERIES D ART CHAQUE PREMIER JEUDI DU MOIS SUR LES PERIODES D AOUT 2020 A DECEMBRE 2020 - CONVENTION ASSOCIATION VALLAURIENNE D EXPANSION CERMAIQUE (A.V.E.C.)

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2020

Numéro de l'acte : DE-2007-0045B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0045B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34

OBJET :
NATURE EN VILLE
--
CESSION DES
PARCELLES BZ 23, BZ
298, BZ 300, BZ 303,
BZ 401
--
PROROGATION DE LA
PROMESSE DE VENTE
PAR AVENANT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt et le Lundi Vingt Juillet à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 16 juillet 2020, s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2007-0046B

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :
Le

28 JUL. 2020

Et de la transmission en Sous-préfecture
Le

28 JUL. 2020

Le Maire



ETAIENT PRESENTS :

M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan -
Mme LANZA Catherine - M. ARMANDO René -
Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique -
Mme GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges -
Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-Claude -
M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
M. SEPTIER Philippe - Mme CELLAMARO Corinne -
M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric -
Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN Stéphanie -
Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra -
Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER -
Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA
Virginie - M. TIVOLI Lionel.

EXCUSES ET REPRESENTES :

ABSENT : SEPTIER Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Monsieur le Maire expose

Par délibération DE-1806-0019 du 15 juin 2018, le Conseil Municipal avait approuvé la cession des parcelles communales cadastrées BZ 23, BZ 298, BZ 300, BZ 303 et BZ 401 aux sociétés Icade Promotion et Vinci Immobilier dans le cadre du projet Nature en Ville.

Cette délibération avait permis d'approuver le prix de vente de ces terrains et les modalités de règlement. Cette délibération avait permis également de finaliser une promesse de vente.

Cette promesse de vente avait été signée le 12 juillet 2018 et envisageait une signature de l'acte authentique au plus tard le 05 août 2020.

Les sociétés Icade Promotion et Vinci Immobilier ont fait part à la Ville par courrier du 26 mai 2020, de l'important décalage subi dans le montage de l'opération du fait de la pandémie de Covid 19 et du confinement. Ce décalage a notamment eu des conséquences sur la commercialisation du programme. Ces sociétés ont sollicité dans ce cadre un différé de paiement du prix d'acquisition des terrains au plus tard fin 2020.

Afin de tenir compte des contraintes exceptionnelles qui ont pesé sur le déroulement de l'opération « Nature en Ville », il est proposé de proroger par avenant la promesse de vente des parcelles appartenant à la Ville jusqu'au 30 novembre 2020.

A la suite de réunions réalisées par la nouvelle équipe municipale avec les acteurs du projet, ce délai permettrait par ailleurs d'envisager de nouvelles perspectives.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la procédure d'urgence de la convocation du conseil municipal compte tenu de la signature prévisionnelle de l'acte authentique fixée au plus tard le 5 août 2020 et de la réunion avec les partenaires du projet en date du jeudi 16 juillet 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la procédure d'urgence de la convocation du conseil municipal compte tenu de la signature prévisionnelle de l'acte authentique fixée au plus tard le 5 août 2020 et de la réunion avec les partenaires du projet en date du jeudi 16 juillet 2020.

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin – M. FONCK Christophe –
Mme ANASSE Marie-Paule – M. SALOUH Hassan – Mme LANZA Catherine –
M. ARMANDO René – Mme BERTAGNA Christelle – M. BRUZZISI Dominique –
Mme GIMENEZ Claudy – M. VAZIA Georges – Mme RIOTTON Christelle – M. PONS
Jean-Claude – M. CHALVIN Eric – Mme BAIN Blandine – M. SEPTIER Philippe –
Mme CELLAMARO Corinne – M. LE HOANG BA Patrick – M. THIRY Laurent –
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric – Mme SEBBAR Anne-Laure – Mme AUBLIN
Stéphanie – Mme WASSER Virginie – Mme MUSSO Marion – Mme CORNARDEAU-
CHEVAS Alexandra – M. TIVOLI Lionel.

ONT VOTE CONTRE : Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
Mme CANTONI Emmanuelle - M. Laurent CHARTIER - Mme Émelie LEDUC -
Mme FERREIRA BARBOSA Virginie

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le principe de prorogation par avenant de la promesse de vente des parcelles BZ 23, BZ 298, BZ 300, BZ 303 et BZ 401 aux sociétés Icade Promotion et Vinci Immobilier jusqu'au 30 novembre 2020
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation et tout document s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** le principe de prorogation par avenant de la promesse de vente des parcelles BZ 23, BZ 298, BZ 300, BZ 303 et BZ 401 aux sociétés Icade Promotion et Vinci Immobilier jusqu'au 30 novembre 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation et tout document s'y rapportant.

ONT VOTE POUR : M. LUCIANO Kevin - M. FONCK Christophe -
Mme ANASSE Marie-Paule - M. SALOUH Hassan - Mme LANZA Catherine - M.
ARMANDO René - Mme BERTAGNA Christelle - M. BRUZZISI Dominique - Mme
GIMENEZ Claudy - M. VAZIA Georges - Mme RIOTTON Christelle - M. PONS Jean-
Claude - M. CHALVIN Eric - Mme BAIN Blandine -
- Mme CELLAMARO Corinne - M. LE HOANG BA Patrick - M. THIRY Laurent -
M. RAZAFIARISON Jean-Frédéric - Mme SEBBAR Anne-Laure - Mme AUBLIN
Stéphanie - Mme WASSER Virginie - Mme MUSSO Marion -
Mme CORNARDEAU-CHEVAS Alexandra - Mme CANTONI Emmanuelle -
M. Laurent CHARTIER - Mme Émelie LEDUC - Mme FERREIRA BARBOSA Virginie.

SE SONT ABSTENUS : Mme CAPPADONA Andrée - M. AVRIL Eric -
M. MANAGO Michel - Mme LANGLAIS Marinette -
M. POLYCARPE Marc - Mme Carine BONNUCELLI -
M. TIVOLI Lionel.

Monsieur SEPTIER Philippe n'a pas pris part au vote

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.



LE MAIRE,

Kevin LUCIANO

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NATURE EN VILLE - CESSIION DES PARCELLES BZ 23-BZ 298 - BZ 300 BZ 303 - BZ 401 -
PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE PAR AVENANT

Date de transmission de l'acte : 28/07/2020

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/07/2020Numéro de l'acte : DE-2007-0046B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20200720-DE-2007-0046B-DE

Date de décision : 20/07/2020

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme